Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-73

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 01-274-73 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » relativement aux dispositions sur les hauteurs, les usages et le taux d'implantation applicables au secteur délimité par les rues Legendre Est, Papineau, Émile-Journault et André-Grasset, et ce, afin d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) (dossier 1268373002).

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 16 mars 2026 d'un projet de règlement portant le numéro 01-274-73, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 mars 2026, à compter de 18 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) relativement aux dispositions sur les hauteurs, les usages et le taux d'implantation applicables au secteur délimité par les rues Legendre Est, Papineau, Émile-Journault et André-Grasset;

Ce projet de règlement vise les zones 1486, 1492 et 1501, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

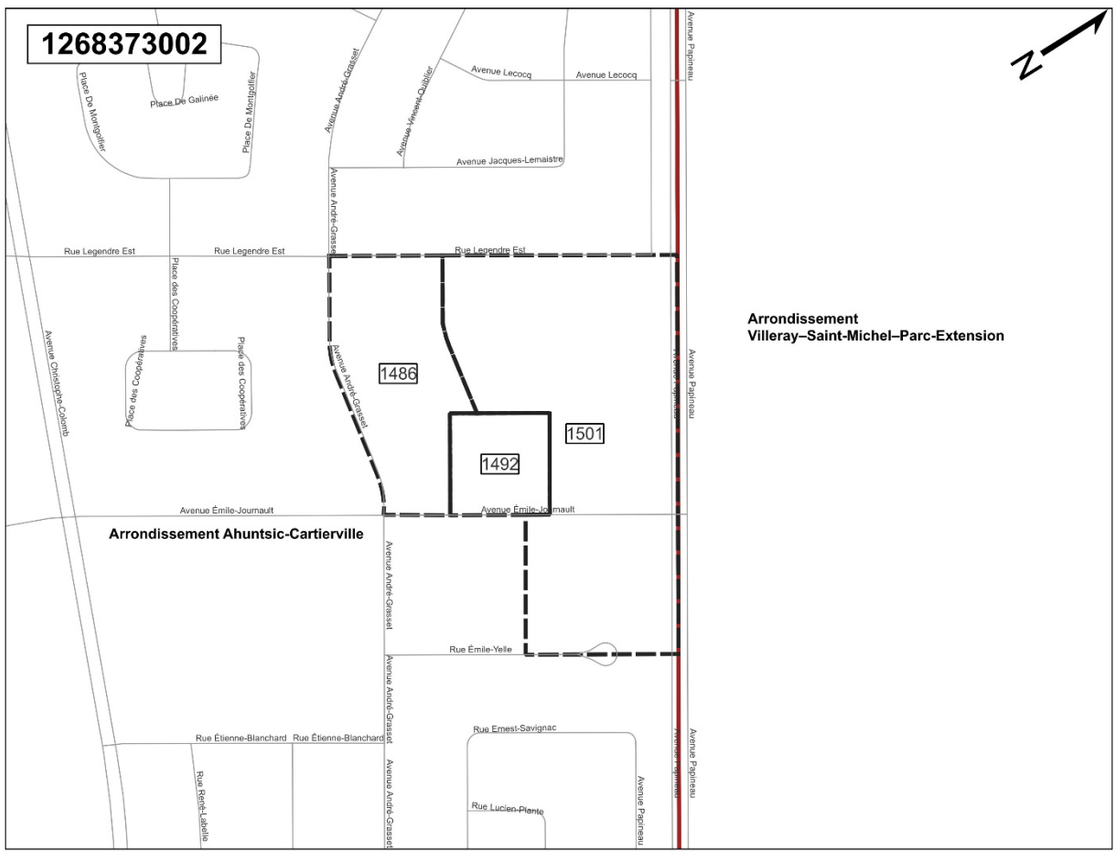

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 18 mars 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert